



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du samedi 6 juillet 2019 à 10H00

Le six juillet deux mil dix-neuf à dix heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire et publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUCAT Philippe, Maire.

Etaient Présents : M. DUCAT Philippe, Mme CAMUS Annick, M. QUENOT Jean-Luc, Mme BORON Thérèse, Mme HUART Béatrice, M. BOCAHUT Guillaume (départ à 12h15), Mme BUTSCHER Elisabeth, M. LOISEAU Jordane

Etaient absents excusés : M. GUERIN Aurélien, M. CLEMENT Xavier

Secrétaire de séance : Mme BUTSCHER Elisabeth

Lecture est faite du compte rendu du 18 mai 2019, que le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Avenant N°001 au contrat Aléassur VAM (Véhicules à moteur),
- Devis concernant l'achat d'un stand parapluie établi par ALTRAD Diffusion et décision modificative,
- Devis établi par Enedis (raccordement collectif au 16 grande rue), dans le cadre du projet de création d'un commerce multi-services et de trois logements,
- Travaux d'accessibilité PMR de la salle des fêtes et de l'église : choix de l'entreprise,
- Diagnostics techniques du logement communal sis 2 rue Chantreine,
- Bail de location notarié établi pour le logement sis 2 rue Chantreine,
- Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 13h00,
- Suppression du poste de rédacteur, 13h00,
- Convention de formation professionnelle : « PRIMO CERTIPHYTO OPERATEUR en entreprise non soumise à agrément »,
- Organisation du 14 juillet 2019,
- Organisation de la fête communale 2019,
- Présentation de l'analyse des offres réalisée par l'architecte dans le cadre du projet de création d'un commerce multi-services et de trois logements,
- Questions diverses.

I Avenant N°001 au contrat Aléassur VAM (Véhicules à moteur) :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant N° 0001 au contrat Aléassur VAM (Véhicules à moteur) établi pour assurer la nouvelle tondeuse autoportée.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Accepte l'avenant N°0001 au contrat Aléassur VAM (Véhicules à moteur) ainsi présenté,

- Informe que le coût supplémentaire à régler, proratisé pour la période en cours, s'élève à 111.61 €,
- Précise que la cotisation annuelle s'élèvera à l'échéance, à 396 euros HT (hors indexation et modifications contractuelles),
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

II Devis concernant l'achat d'un stand parapluie établi par ALTRAD Diffusion et décision modificative :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un stand parapluie utile lors des diverses manifestations et notamment pouvant servir de vestiaires pour les artistes. Il présente un devis établi par ALTRAD Diffusion d'un montant de 893 € HT soit 1 071.60 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 1 voix contre et 0 ABSTENTION :

- Accepte le devis établi par ALTRAD Diffusion d'un montant de 893 € HT soit 1 071.60 € TTC,
- Crée la décision modificative suivante :
 - OP Travaux réfection église : compte 2313 : - 1 071.60 €
 - OP Achat d'un stand parapluie : compte 2184 : + 1 071.60 €
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

III Devis établi par Enedis (raccordement collectif au 16 grande rue), dans le cadre du projet de création d'un commerce multi-services et de trois logements :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par Enedis pour le raccordement collectif au 16 grande rue, dans le cadre du projet de création d'un commerce multi-services et de trois logements. Le montant des travaux est estimé à 7 844.72 € HT soit 9 413.66 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Accepte le devis Enedis d'un montant de 7 844.72 € HT soit 9 413.66 € TTC établi pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité, raccordement collectif au 16 grande rue dans le cadre du projet de création d'un commerce multi-services et de trois logements.
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

IV Travaux d'accessibilité PMR de la salle des fêtes et de l'église : choix de l'entreprise :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux d'accessibilité PMR doivent être réalisés à la salle des fêtes et à l'église et présente plusieurs devis :

EURL NR CONSTRUCTION 6 378.00 € HT soit 7 653.60 € TTC

MG RENOVATION 5 392.60 € HT soit 6 471.15 € TTC
(trois devis 1 241.20 € HT+1 231.00 € HT+2 920.40 € HT)

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Retient les devis présentés par l'entreprise MG RENOVATION pour un total de 5 392.60 € HT soit 6 471.15 € TTC pour la réalisation des travaux d'accessibilité PMR de la salle des fêtes et de l'église.
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

V Diagnostics techniques du logement communal sis 2 rue Chantreine :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation thermique du logement communal sis 2 rue Chantreine ont été réalisés.

Dans la perspective de la mise en place d'un bail de location notarié, le conseil municipal, par 8 voix POUR, 0 voix contre et 0 ABSTENTION :

- Décide de réaliser les diagnostics techniques du logement communal sis 2 rue Chantreine (diagnostic Performance Energétique, Diagnostic Plomb, Diagnostic Electricité, Mesurage Loi Boutin) pour un coût HT de 256.67 € soit 308 € TTC.
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VI Bail de location notarié établi pour le logement sis 2 rue Chantreine :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un bail de location notarié pour le logement sis 2 rue Chantreine, suite à la réalisation des travaux de rénovation thermique et avec l'accord du locataire, Monsieur HUART Gilles.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Autorise la commune de Chivres en Laonnois à donner à bail d'habitation au profit de Monsieur Gilles HUART, le logement communal sis 2 rue Chantreine à Chivres-en-Laonnois,
- Décide de consentir cette location pour une durée initiale de six années à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer mensuel de 150 euros pour le logement et de 50 euros pour les deux remises et le garage, payable en la trésorerie dont dépend la commune de Chivres-en-Laonnois,
- Précise que le loyer sera révisé annuellement selon la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques,
- Précise qu'accessoirement au loyer, le locataire remboursera au bailleur sa quote-part dans les charges récupérables telles qu'elles sont définies par la loi, y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- Donne tous pouvoirs nécessaires au maire à signer l'acte de location en l'étude de Me DE BISSCHOP Karine, notaire à Marle,
- Dit que les frais seront à la charge du bailleur.

VII Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 13h00 :

Suite à l'avis favorable des membres du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne en date du 21 janvier 2019, le conseil municipal décide, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 13h00, à compter du 15 juillet 2019.

VIII Suppression du poste de rédacteur, 13h00 :

Suite à l'avis favorable des membres du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne en date du 21 janvier 2019, le conseil municipal décide, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, de supprimer le poste de rédacteur, 13h00, à compter du 15 juillet 2019.

IX Convention de formation professionnelle : « PRIMO CERTIPHYTO OPERATEUR en entreprise non soumise à agrément » :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la formation professionnelle Certiphyto pour la manipulation et l'utilisation des produits de traitement suivie en 2014 par Monsieur DURTETTE Jean-François, adjoint technique. Il précise qu'il convient de renouveler son certificat.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Accepte d'inscrire Monsieur DURTETTE Jean-François à la formation « renouvellement certiphyto »,
- Prend note que des frais de formation d'un montant de 163 euros seront à verser à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne,
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

X Organisation du 14 juillet 2019 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un concours de tir à la carabine et un concours de boules sont organisés chaque année à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Il précise que depuis l'an dernier des bons d'achat sont attribués aux gagnants pour une valeur globale de 230 euros. Par soucis d'organisation dans l'attribution des prix, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter à 300 euros la valeur des prix.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Décide pour l'année 2019, à l'occasion de l'organisation d'un concours de tir à la carabine et d'un concours de boules, le 14 juillet, d'attribuer des cartes cadeaux, aux gagnants, valables à l'hypermarché LECLERC CHAMBRY. La valeur globale attribuée est fixée à 300 euros,
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

XI Organisation de la fête communale 2019 :

En complément de sa délibération du 16 février 2019, le conseil municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Décide d'attribuer des cartes cadeaux et des lots pour les concours de boules organisés à l'occasion de la fête communale 2019.
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

XII Présentation de l'analyse des offres réalisée par l'architecte dans le cadre du projet de création d'un commerce multi-services et de trois logements :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres réalisé par Madame Mensuelle, architecte. Il précise qu'il n'y a pas d'offres pour le lot N°5 Plomberie-Ventilation.

Le total HT hors PSE des offres retenues s'élève à 318 184.79 €. Le montant PSE retenu HT s'élève à 495 € pour le lot 1.

Départ de Monsieur BOCAHUT Guillaume à 12h15.

XIII Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le préau sert actuellement de stockage de biens, suite à l'expulsion des occupants d'un immeuble sis à Chivres-en-Laonnois.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les subventions demandées pour les travaux de l'église et du logement communal ont été accordées.
- Le conseil municipal a constaté un dysfonctionnement de l'horloge de l'église. La société LEPERS et FRERES va être contactée.

FIN DE LA REUNION à 12h30.

DUCAT Philippe

BUTSCHER Elisabeth

HUART Béatrice

CLEMENT Xavier

/

BORON Thérèse

BOCAHUT Guillaume

GUERIN Aurélien

CAMUS Annick

/

QUENOT Jean-Luc

LOISEAU Jordane